



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2016

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Marie Madeleine PARENTEAU, Laid AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE Robert MARION, Céline FOURREAU, Véronique PICHEREAU, Claire GAUDRON, , Emmanuel NOZAY, Sébastien PERROTIN, Frédéric LEBRUN, Céline BOCHEREAU, Claire GAUDRON

Excusés : Monique CHANET (pouvoir à Laid AOUDJ), Cédric TECHER (Pouvoir à David LAGLEYZE)

Secrétaire de séance : Nathalie TURCAS

Date de La Convocation : 27/10/16

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

Taux 2017 de la Taxe d’Aménagement
Fonds de concours du SIEML
Plan de sauvegarde et DICRIM
Questions diverses

Relevé synthétique des sujets à traiter

Approbation du Compte rendu précédent

ORDRE DU JOUR

1°) Taux 2017 de la Taxe d’aménagement (RB) :

Le taux de la taxe d’aménagement est révisé chaque année pour une application au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le taux et les exonérations pour l’année 2017

2°) Versement d’un Fonds de Concours au SIEML (JL) :

Un fonds de concours est demandé pour un dépannage d’un montant de 177.52 € avec une prise en charge par la commune de 133.14 € - N’ayant pas d’autres demandes à ce jour, il convient de prendre la délibération avant la fin de l’année

Le Conseil Municipal doit approuver ce fonds de concours par délibération

Accord unanime

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de :

- **de maintenir** le taux de la taxe d’aménagement à **4,0 %** sur l’ensemble du territoire communal

- **d’exonérer totalement** en application de l’article L 331-9 du code de l’urbanisme :

(1) Les locaux d’habitation et d’hébergement mentionnés au 1° de l’article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l’exonération prévue au 2° de l’article L. 331-7 ; (logements aidés par l’Etat dont le financement ne relève pas des PLAI car les prêts locatifs aidés d’intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+) ;

(2) Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d’habitation principale qui ne bénéficient pas de l’abattement mentionné au 2° de l’article L. 331-12 et qui sont financés à l’aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l’article L. 31-10-1 du code de la construction et de l’habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

(3) Les locaux à usage industriel et à usage artisanal ainsi que leurs annexes ;

(4) Les commerces de détail d’une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

(5) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l’inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- **d’exonérer de la part communale** de la taxe d’aménagement de la surface fiscale les abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de l’article L 331-9 du code de l’urbanisme.

- **d’exonérer de la part communale** les constructions réalisées dans le périmètre de la ZAC

Le fonds de concours d’un montant de 133.14 € à verser au SIEML à la suite du dépannage de l’horloge de l’éclairage Public du Moulin d’Ivray, est accepté à l’unanimité. Cette somme correspond à un forfait de déplacement avec un camion et nacelle et 2 agents

3°) Plan de sauvegarde et DICRIM (RB) :

Le plan de sauvegarde actuel avait fait l'objet d'une délibération lors du précédent mandat. Il a été actualisé depuis la dernière élection, nous devons donc délibérer à nouveau

Un DICRIM (Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs) est établi en complément du plan de sauvegarde et sera distribué dans chaque foyer avec le prochain bulletin municipal. Celui-ci ne nécessite pas de délibération

Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ce nouveau plan de sauvegarde.

4°) Questions Diverses :

Comptes rendus des commissions récentes

- Panneau lumineux

- Projet d'aménagement de l'Alerte

- Sécurité Attentat

5°) Infos diverses :

- **Dates à retenir**

- **Calendrier 2017**
Le planning des réunions sera donné lors de la réunion

- **Voyage à Paris du 19 janvier :**
Afin de finaliser le voyage, un engagement de principe pour y participer est demandé selon les conditions suivantes qui avaient été validées lors de la précédente réunion :
 - Bus pris en charge par la commune
 - Repas du midi pris en charge par la commune pour les élus et les secrétaires
 - Repas du soir à la charge des participants

- **Journée des bénévoles citoyens :**
La date prévue initialement pose question en raison des vacances scolaires – De ce fait, 2 autres dates sont possibles : 1^{er} avril ou 13 mai

- Vestiaires

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis à jour est approuvé à l'unanimité – Le DICRIM (Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs) sera inséré dans le bulletin municipal de janvier pour être distribué dans chaque foyer. Ce document recto verso rappelle les consignes à prendre en cas de danger et liste les numéros de téléphone d'urgence

Devant la problématique de l'emplacement et des contraintes de connexion, les élus sont invités à se retrouver sur place le samedi 05 novembre à 10 h 30 afin de décider d'un emplacement permettant un coût d'installation et de maintenance revu au plus juste – La validation de l'emplacement sera faite lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre prochain

Des ateliers participatifs vont être mis en place pour l'aménagement du secteur de l'Alerte afin de rendre attractif ce secteur. Mr RIPOCHE accompagnera gracieusement ce projet

La brigade de gendarmerie de Tiercé a rencontré les élus et agents de la CCLS et des communes. Ils interviendront dans les écoles et au restaurant scolaire d'Etriché afin de sensibiliser les personnels aux risques divers (attentat, etc.) – Une alarme identique aux restaurant scolaire et aux écoles est mise en place (sifflet).

13 novembre à 11 h – invitation à la cérémonie du 11 novembre
15 novembre : soirée équilibre alimentaire à 20 h à l'Harmonia
18 novembre : réunion avec les assos à 18 h 30
24 novembre : réunion publique avec la gendarmerie

Le Calendrier 2017 des réunions d'Adjoints, de finances et de Conseil est distribué à chaque élu et la possibilité de se connecter à Google agenda leur sera proposée afin d'avoir les dates de toutes les réunions

Les différents rendez-vous sur Paris sont prévus à 11 h 20 à l'assemblée nationale et 15 h au sénat – Claire s'occupe du choix du menu du déjeuner à prendre à la brasserie de l'assemblée – Une délibération du Conseil Municipal sera prise lors de la prochaine séance de décembre pour la participation financière des conjoints - Un départ vers 7 h 15 est à prévoir

La journée est fixée au 1^{er} avril 2017

Une réunion de Conseil Municipal est prévue le mercredi 09 Novembre à 20 h 30 afin de valider l'esquisse des vestiaires qui sera présentée à la commission le 09 novembre